

## Les règles de la pêche

Dans le Cher, le domaine piscicole privé représente environ 75 % des rivières et 95 % des plans d'eau présentant un intérêt pour la pêche. Ce domaine piscicole privé a été mis en partie à la disposition des AAPPMA grâce à l'esprit de compréhension et de générosité des riverains.

Amis pêcheurs, n'oubliez jamais que vous n'êtes pas en territoire conquis et que si vous souhaitez bénéficier d'une manière durable de la faveur qui vous est accordée, il vous appartient d'observer rigoureusement les prescriptions et les recommandations suivantes.

- Soyez toujours courtois et aimables vis-à-vis des riverains
- Fermez les barrières des champs après votre passage
- Respectez les clôtures et les récoltes
- Garez vos véhicules de telle sorte qu'ils ne gênent pas le passage
- Suivez les sentiers au bord de la rivière
- Ne jetez jamais d'objets qui pourraient blesser les personnes ou les animaux
- Laissez propres les lieux où vous-même ou votre famille avez pique-niqué

En somme, il s'agit purement et simplement de se conduire ainsi qu'il sied à quelqu'un de bien élevé. Doit-on ajouter que l'inobservation de ces principes élémentaires de bienséance serait sanctionnée impitoyablement par le retrait immédiat du permis de pêche et, éventuellement, par des poursuites judiciaires en réparation des dommages causés.

Nous sommes tous solidaires. La mauvaise conduite de l'un d'entre nous porte préjudice à l'ensemble des pêcheurs corrects qui trouvent dans la pratique de leur art, la détente, le repos et le plaisir si nécessaire pour équilibrer l'existence dure et parfois inhumaine qui est notre lot. Vous trouverez dans les pages qui suivent des renseignements utiles. Nous les avons résumés avec le maximum de précision et nous serions heureux de connaître les observations que vous jugeriez utiles de présenter.